

Confédération

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **69 (1918)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à des exagérations puisqu'elles ont comporté le quadruple de la moyenne. Les 2358 autorisations (744 dans le seul arrondissement III) accordées comprennent 139.219 m³, soit 6 m³ à l'hectare. Bien que le nombre des autorisations ait augmenté de 502, comparé à 1916, le volume exploité a diminué de 18.900 m³. Si ces réalisations devaient continuer encore, elles entraîneraient une dépréciation regrettable de cette catégorie de forêts. Ces propriétaires ne seront-ils pas assez clairvoyants pour s'en rendre compte et assez patriotes pour comprendre qu'il importe aujourd'hui de ne pas diminuer la valeur productive du capital dont ils ont la garde? Puissent-ils, en face de la gravité de la situation du pays, conserver toute leur raison et agir en conséquence. H. B.

Canton des Grisons. L'étendue des forêts communales a augmenté de 1321 ha., augmentation fictive dont nous avons indiqué déjà la raison. Les coupes ont dépassé la possibilité de 40.000 m³; elles sont restées de 48.000 m³ inférieures à celles de 1916. Pour l'ensemble du canton il existait encore, à fin 1917, une réserve de 160.000 m³.

Ce canton avait reçu la mission de fournir 25.000 m³ de bois divers à d'autres cantons; il n'a pu en livrer que 14.860 m³.

Les dégâts de la neige ont été importants: 40.800 m³ furent déracinés ou brisés par les avalanches; l'une de celles-ci a, près de Truns, rasé une étendue boisée de 22 ha. Mais il semblerait que la chute de neige du 10/11 octobre a été plus désastreuse encore, car elle a abîmé surtout de jeunes peuplements. Le volume des bois brisés s'élève à plus de 12.000 m³.

Il a été construit 52 km. de chemins avec l'aide de la Confédération, soit 20 km. de plus qu'en 1916.

Coupes dans les forêts particulières. Ont été exploités: 104.000 m³, soit 7,9 m³ par ha., volume qui dépasse assez sensiblement celui de 1916.

Il est intéressant de signaler qu'une délégation des propriétaires forestiers de ce canton a décidé la création d'un office forestier central pour l'organisation de la vente des bois. Tout le travail préparatoire pour la mise en activité de ce nouveau rouage est achevé.

CONFÉDÉRATION.

Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens qui ont eu lieu à Berthoud, en février, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. Habegger, Hans, de Trub (Berne),
de Kalbermatten, Jean, de Sion (Valais),
Saxer, Julius, de Hägglingen (Argovie),
Wyer, Joseph, de Viège (Valais).

Ecole forestière de Zurich. En suite des examens réglementaires subis à la fin de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de technicien forestier :

MM. Benziger Karl, d'Einsiedeln (Schwyz),
Brosi Peter, de Klosters (Grisons),
Colombi Fernando, de Bellinzone (Tessin),
Despond Pierre, de Domdidier (Fribourg),
Dürr Alfred, de Berthoud (Berne),
Flury Hans, de Saas (Grisons),
Francey Jean, de Châtelard (Vaud),
Hofstetter, Daniel, de Gais (Appenzell),
Jeker Max, de Büsserach (Soleure),
Inhelder Paul, de Sennwald (St-Gall),
Loosli Robert, de Sumiswald (Berne),
Maillat Paul, de Courtedoux (Berne),
Melcher Nikolin, de Schleins (Grisons),
Müller Ernest, de Zurich,
Ruefli Otto, de Granges (Soleure).

Le diplôme a pu être décerné à tous les candidats qui ont subi les épreuves.

CANTONS.

St-Gall. Le canton de St-Gall a nommé adjoint de l'inspecteur forestier cantonal M. *Hans Steiger*, ci-devant administrateur des forêts de la commune de Klosters. Le nouvel adjoint aura son domicile à Ragaz.

Valais. Les gardes de triage du canton du Valais réunis en assemblée générale, le 4 mars 1918, à Martigny-Ville, ont décidé à l'unanimité la fondation de l'„Union des forestiers valaisans“.

Cette association a pour buts :

- 1° la vulgarisation des connaissances se rapportant à l'économie forestière ;
- 2° le développement entre forestiers des sentiments de solidarité et d'affection réciproque ;
- 3° l'amélioration de la situation du personnel forestier.

Les gardes de triage espèrent que leur société sera la bienvenue de tous ceux qui s'intéressent à la forêt et à la prospérité du pays.

Ont été nommés membres du comité provisoire chargé de l'organisation de la société :

Besse Angelin, à Bagnes ;
Canuzzo Joseph, à Chamoson ;
Rouvinet Lucien, à Grimentz ;
Vonnay Jean-Marie, à Vionnaz ;
Pierrot Hermann, à Martigny.